

LADEPECHE.fr

INFO LA DEPECHE. Une association de défense de la langue française attaque « Lot of saveurs » et « Oh my Lot ! » en justice



L'association dénonce l'emploi de l'anglicisme. DDM archives - DDM- MICHAËL FABRE

Publié le 24/11/2023

[Manon Adoue](#)

L'essentiel :

« Oh my Lot », la marque du Département du Lot et « Lot of saveurs », un évènement culturel du Grand Cahors sont la cible de l'Association Francophonie avenir qui a déposé des requêtes

devant le tribunal administratif de Toulouse. Les défenseurs de la langue française sont irrités par les anglicismes employés

L'anglicisme ne leur plaît pas et ils veulent le rayer de la carte de France. L'association Francophonie avenir (l'Afrav) vient de déposer une requête devant le tribunal administratif de Toulouse. Les raisons de sa colère ? La marque « *Lot of saveurs* » de l'évènement cadurcien qui met en avant la gastronomie lotoise chaque année au mois de juillet. Oui mais voilà. La gastronomie c'est bien beau, mais pas aussi sacré que la langue française aux yeux de Régis Ravat, le président de cette association, bête noire des collectivités qui se vante d'avoir déjà déclenché 26 procès pour des faits similaires, partout en France. « *Nous considérons que la marque contrevient à l'article 14 de la loi Toubon* », indique le représentant. Loi qui stipule que « *l'emploi d'une marque (...) d'une expression ou d'un terme étrangers est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens* ».

Les défenseurs de la langue française ont d'abord demandé un recours gracieux au Grand Cahors, le 25 août dernier. Sans réponse des services dans un délai de trois mois, Francophonie avenir peut désormais déposer une requête au tribunal. « Massacrer la langue française, c'est très grave. L'expression nous dérange car elle représente l'anglicisation de notre société, c'est un rétrécissement de la pensée qui anéantit la diversité et les langues régionales », peste Régis Ravat. Pour « *Lot of saveurs* », l'association demande « une traduction s'il s'agit d'une expression ou de ne plus l'utiliser s'il s'agit d'une marque déposée ».

En appel pour Oh my Lot

Mais le festival du Grand Cahors n'est pas le seul dans le viseur de ces puristes de la langue française. « *Oh my Lot* » continue d'en faire les frais. Avant d'avoir été épinglée par un rapport du ministère de la Culture et par la cité internationale de la langue française de Villers-Côterets, l'expression a d'abord fait le fruit d'un procès et d'un long dossier judiciaire entamé le 22 mai 2019 par le dépôt d'un recours gracieux auprès de Serge Rigal, le président du Département. Depuis, la requête a été rejetée au motif que « *my* » est bien traduisible en français, mais il n'y a pas d'équivalent dans le registre terminologique de la Commission d'enrichissement de la langue française qui fait référence. L'Afrav a décidé de faire appel et a demandé une aide juridictionnelle. La date du procès en appel n'a pas encore été fixée. Christophe Proença, vice-président du tourisme au Département défendait auprès de la Dépêche du midi il y a quelques jours le slogan qui fait « consensus par son côté humoristique et sa simplicité ».

À lire aussi : [L'anglicisme Oh my Lot épinglé par un rapport du ministère de la culture : ce qu'en pense le Département](#)

En attendant, les militants de la langue française ont bon espoir d'obtenir gain de cause avec « *Lot of saveurs* ». « Le terme « *of* » figure bien dans le registre terminologique, alors on est plutôt confiant », confie celui qui n'a pas « le sentiment d'engorger les tribunaux français ». Le procès contre le ministère de la Santé avec

son centre de données le « *Health data hub* » ? Gagné. Le procès contre « *Choose France* », le sommet créé par Emmanuel Macron ? Perdu. « *La French tech* » ? Perdu. *Let's Grau*, la marque de la commune de Grau-du-Roi ? Gagné (note de l'Afrav : non ce procès a été perdu). Prochain combat de ces militants : l'écriture inclusive.

Sollicité par la rédaction, le *Grand Cahors* n'a pas souhaité s'exprimer.

SOURCE :

[HTTPS://WWW.LADEPECHE.FR/2023/11/24/INFO-LA-DEPECHE-UNE-ASSOCIATION-DE-DEFENSE-DE-LA-LANGUE-FRANCAISE-ATTAQUE-LOT-OF-SAVEURS-ET-OH-MY-LOT-EN-JUSTICE-11600007.PHP](https://www.ladepeche.fr/2023/11/24/info-la-depeche-une-association-de-defense-de-la-langue-francaise-attaque-lot-of-saveurs-et-oh-my-lot-en-justice-11600007.php)